



Lundi 17 Août 2020

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE 2020

Messieurs les Présidents, amis dirigeants, Membres du CD 71

L'assemblée générale électorale du comité départemental de Saône et Loire aura lieu le vendredi 25 Septembre 2020, à la maison des associations, espace Jean Zay – 4 rue Jules Ferry, CHALON sur Saône.

Appel des délégués à 18 heures 15, début Assemblée Générale 18 heures 30

L'ensemble du comité directeur étant à renouveler, Il est donc procédé à une appel à candidatures. Les candidats devront être majeurs et jouir de leurs droits civiques, ils devront faire parvenir leur demande par écrit sur papier libre avec le nom de leur club d'appartenance, leur N° de licence et définir un secteur d'activité souhaité.

Les candidatures écrites devront parvenir au domicile du Président Dominique DANTIGNY, 11 E route de Chalon e 71390 BUXY.

Les clubs devront fournir une attestation (modèle joint) faisant état de l'élection du délégué à l'AG du comité départemental et ligue au cours de la dernière AG du club

ASSEMBLEE GENERALE du Vendredi 25 Septembre 2020

NOTA : En raison de la crise sanitaire, le port du masque sera obligatoire

ORDRE du JOUR :

- 1- Lecture et mise au vote du PV de l'AG 2019
- 2- Lecture du mot du Président
- 3- Lecture et mise au vote des rapports d'activité et financier
- 4- Rapport d'activité des responsables de commissions
- 5- Présentation et mise au vote du budget prévisionnel saison 2020/2021
- 6- Présentation des candidats aux élections générales.
- 7- Elections générales des membres du comité directeur
- 8- Election du Président du CD71
- 9- Elections des délégués aux AG FFTT et au Conseil de Ligue
- 10- Questions diverses : Ne seront abordées que celles présentées par courriers avant le 21 Septembre 2020 au domicile du Président D. DANTIGNY
- 11- Remise des récompenses saison 2019-2020

REPAS : 'Le chalet' 2 route de Lyon (RN6) à LUX au frais des participants (20 € environ) sera prévu après l'AG, pour nous permettre de réserver les places, les personnes intéressées sont priées de se faire connaître avant le 19 septembre auprès de Dominique DANTIGNY Tel : 06 08 63 75 43
Adresse mail : dominique-dantigny@wanadoo.fr

ASSOCIATION :

N°

Nombre de voix :

LE PRESENT POUVOIR, SIGNE DU DELEGUE de L'ASSOCIATION ne peut être donné qu'à un membre affilié depuis PLUS DE SIX MOIS A L'ASSOCIATION, âgé de plus de 18 ANS au moins le jour de l'AG, de nationalité française et jouissant de ses droits civiques.

TOUT CLUB ABSENT à l'assemblée générale sera passible d'une amende de 50 Euros

POUVOIR

JE SOUSSIGNE NOM :

Prénom

Date de naissance :

Nationalité

Domicilié à :

DELEGUE de l'association :

Donne par la présente pouvoir à :

NOM

Prénom

Date de naissance :

Nationalité

Domicilié à :

Licencié sous le N° :

Membre de mon association, pour le représenter à l'assemblée générale du comité départemental de tennis de table de Saône et Loire pour tous votes et délibérations portées à l'ordre du jour.

Le vendredi 25 Septembre 2020 à 18 heures 30

Maison des associations, espace Jean Zay – 4 rue Jules Ferry 71100 CHALON sur Saône.

BON POUR POUVOIR

POUVOIR ACCEPTE

Le : Signature

Le : Signature

ATTENTION

Une procédure rendue obligatoire par le ministère Jeunesse et sports contraint la Fédération, les ligues et les comités départementaux à se couvrir par l'attestation ci-dessous.

En effet l'élection d'un « délégué » de club aux Assemblées Générales des ligues et comités départementaux est obligatoire, ce n'est plus le Président qui est délégué de droit (sauf s'il est lui même élu pour cette mission), mais un membre du comité directeur du club élu au cours de l'assemblée générale de ce club.

ATTESTATION

Je soussigné Mr

Président du Club

Affilié à la FFTT sous le N°

Atteste que le délégué du club à l'assemblée Générale du Comité Départemental de Tennis de Table de Saône et Loire du 25 Septembre 2020 a été régulièrement élu au cours de l'assemblée générale du club.

Date de l'assemblée générale ayant élu le Délégué :

NOM du Délégué :

Prénom :

Date :

Signature du Président :